

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 24

Artikel: Jean-François Paschoud : dernier seigneur de Daillens
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Lamentations d'un vigneron.

Un vigneron, qui ne nous paraît point faire partie de la *Société de la Croix-Bleue*, adresse à celle-ci, par l'organe du *Courrier de Lavaux*, une requête qui, sous une forme humoristique, — fort convenable du reste, — contient quelques bonnes vérités. Ceci dit sans aucun sentiment hostile au but si louable d'une association dont chacun est obligé de reconnaître les bienfaits.

La dernière réunion annuelle de nos sociétés de tempérance, à Lausanne, et le nombre toujours croissant des propagateurs de l'abstinence, ont été considérés par notre vigneron comme une sérieuse menace lancée contre l'écoulement des produits de nos vignobles, auquel il a voué, dès sa jeunesse, son cœur et ses bras.

Les lamentations de Jérémie sur la ruine de Jérusalem n'ont pas des accents plus émus ni plus touchants.

Lisez :

En assistant aux manifestations qui ont eu lieu à Lausanne, sous le titre de réunion annuelle des Sociétés de la Croix-Bleue, il nous a semblé entendre le glas funèbre prédisant la fin prochaine de notre vignoble. Qu'allons-nous devenir? Par quoi va-t-on remplacer, dans nos terrasses du Désaley, cette noble plante, chère à tout bon Vaudois? Nous songions à la camomille, au chocolat Suchard ou Kohler, mais franchement sans enthousiasme et sans entrevoir, malgré tout, le sauveur qui doit garantir notre existence, qui doit songer à l'avenir de tous ceux qui, propriétaires, vignerons et domestiques, sont issus du sol viticole. La vigne doit produire et plus et mieux pour payer le pain de la famille; pour cela, le vin doit être consommé; hors cette thèse, il n'y a plus à discuter; il ne nous resterait plus qu'à procéder comme nos ancêtres helvètes: détruire nos ceps, brûler nos villes et nos villages et aller chercher fortune ailleurs. Quelle douce perspective! dire adieu à tout ce passé, semé souvent de peines et de douleurs, il est vrai, mais qui encourageait au travail dur des vignes, par la distribution de la récompense méritée! Non ce n'est pas possible.

Messieurs et Mesdames de la tempérance, laissez au moins disparaître notre génération; conservez-nous au moins une illusion! que la révolution que vous organisez ne se passe pas de notre temps. Au nom des vignerons vaudois qui travaillent constamment à la sueur de leurs fronts! Grâce!

Songez aux sacrifices que les gouvernements font pour la conservation de nos vignobles! serait-ce pour prêcher la croisade contre le vin? Non; aussi ne poussez pas à l'extrême vos manifestations évidemment toutes pleines de bonnes intentions, mais qui risquent de porter un grave préjudice à l'une de nos richesses nationales! Où votre intervention est nécessaire, agissez! relevez les buveurs endurcis et incorrigibles, mais ne venez pas troubler la tranquillité dans les familles qui savent se conduire sans avoir besoin d'un drapeau bleu à la main et d'un centimètre de ruban à la boutonnière. Par trop d'excès, ne compromettez pas la situation et l'avenir de nos vignes. Ceci ne nous empêche pas de flétrir, comme vous, les citoyens qui en arrivent à un tel point de dégradation qu'une signature seule peut sauver de l'abrutissement. Buvois du vin, mais buvois-en dans des proportions telles qu'on se respecte soi-même en rendant hommage à la boisson la plus noble que la Providence nous ait accordée.

Pour nous, la chanson a raison :

Tous les méchants sont buveurs d'eau,
 C'est bien prouvé par le déluge.

Jean-François Paschoud,

dernier seigneur de Daillens.

A l'époque de la conquête du Pays-de-Vaud par les Bernois, la terre et seigneurie de Daillens appartenait à la famille des nobles de Nizat et au chapitre de Lausanne. Elle passa successivement dans les mains de divers Bernois et Vaudois, et enfin dans celles de Jean-François Paschoud, de Lutry, son dernier possesseur, qui avait été aux Indes, comme officier d'artillerie, au service de l'Angleterre.

Paschoud était entré au service de la Compagnie des Indes à l'époque où le

Nabab du Bengale, ayant levé clandestinement une armée de 100,000 hommes, vint attaquer à l'improviste les Anglais, qui se reposaient sur le traité de paix fait avec lui, et qui ne disposaient que d'une petite armée composée de 4000 Européens et 2000 Cipayes.

Lord Clive, qui commandait les troupes anglaises dans les Indes, se mit à la tête de ces faibles forces militaires et les opposa à l'ennemi. Mais à peine l'action fut-elle engagée, qu'il battit en retraite, jugeant toute résistance impossible. Paschoud, commandant une artillerie assez nombreuse et bien servie, profita de la circonstance pour donner à lord Clive une preuve d'intelligence et de courage. Il le persuada que si on le laissait disposer entièrement et comme il l'entendait de son artillerie, il mettrait en déroute l'armée du Nabab. Sa demande fut accordée et Paschoud dirigea si bien la manœuvre que la victoire fut complète.

Le Nabab, fait prisonnier, fut jugé par un conseil de guerre et mis à mort pour avoir trahi les engagements de paix qu'il avait pris. Ses trésors furent partagés entre les vainqueurs, proportionnellement à leur grade, et, comme on le pense bien, le commandant de l'artillerie, auquel on devait la victoire, en eut la plus belle part.

Paschoud rentra en Europe avec une grande fortune et nombre d'objets rares rapportés des grandes Indes. Parmi ces curiosités, on peut citer :

1^o Deux queues de buffle à queue de cheval, étendard d'honneur que l'on portait devant le Nabab dans les grandes cérémonies. Ces queues étaient enchâssées dans une poignée d'argent en forme de trompette longue de deux pieds et demi et ciselée en forme d'écaille de poisson.

2^o Une cassette renfermant les essences odoriférantes du Nabab, contenues dans de petits flacons de cristal doré. Soixante-dix ans après, cette cassette répandait encore dans la chambre où on l'avait une odeur des plus fortes et très agréable.

3^o Le poignard du Nabab, dont la lame était empoisonnée, ce qui fut prouvé par une légère piqûre faite à un vieux chien qui en périt immédiatement.

4^o Des armes et des vêtements de la plus grande richesse.

5° Un œuf de senteur en or, garni de rubis, de saphirs, de diamants et de perles.

6° La pipe du Nabab, ressemblant à une théière sans anse ni bec, à l'orifice de laquelle on pouvait adapter plusieurs tuyaux.

Les tuyaux de la pipe du Nabab, artistement recouverts de soie, pouvaient s'allonger indéfiniment, et les habitants de Daillens ont pu voir très souvent M. Paschoud, laissant sa pipe à la maison, fumer à quelques centaines de pieds de là, au milieu de son verger.

M. Paschoud est mort, au château de Daillens, en 1783. Il avait épousé, vingt ans auparavant, une demoiselle de Treytorrens, qui a habité ce château jusqu'en 1823, année de sa mort. De cette union naquirent deux fils et deux filles. Les fils suivirent dans les Indes la carrière de leur père; les filles épousèrent des audois.

Les belles propriétés qui formaient la ci-devant terre de Daillens, appartiennent aujourd'hui à des agriculteurs de la contrée.

Les femmes et les fleurs.

Il nous tombe sous la main un ancien numéro du *Figaro* contenant divers détails sur les fleurs. Nous en donnons ci-après un résumé, qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs :

Bien avant que les botanistes se soient mêlés de nous l'apprendre, la Parisienne avait deviné que toute fleur veut dire amour. En dehors du vieil alphabet appelé *langage des fleurs*, elles savent que chaque corolle, couleur et parfum, parle éloquentement de tendresses. On fait sa cour avec des fleurs, on se fait pardonner avec beaucoup de fleurs, les maris redoutent tous ceux qui portent des fleurs à leur femme, et plus d'une, dit-on, justifia ces craintes. J'ai consulté, pour écrire ces lignes, une marquise et une actrice, une jeune bourgeoise et une petite ouvrière; toutes, elles m'ont dit que c'était encore pour leur cœur l'argument le plus persuasif. Il y a mieux: je suis allé interroger une fleuriste qui depuis vingt ans, chaque jour, fait la devanture d'un des grands magasins de Paris: elle n'a pas pu s'en laisser, elle est au comble de la joie quand quelqu'un lui offre un bouquet.

A propos de fleurs, un jeune savant contait cette histoire:

« Etant pauvre et vraiment très laid, avec mes lunettes et mon air de vieux, je n'ai eu qu'une fois en ma vie la chance d'attirer un instant les regards d'une femme. J'étais interne à l'hospice d'Ivry, où chaque printemps, dans les jardins, fleurissaient librement de superbes lilas Charles X.

» Un dimanche, où nous étions restés quatre à la salle de garde pendant plusieurs heures, il nous prit tout à coup

fantaisie de faire une petite escapade dans une fête champêtre aux environs de Paris. A tout hasard, sans bien savoir pourquoi, chacun de nous se chargea d'une énorme brassée de lilas. A peine arrivés là-bas, presque toutes les danseuses abandonnèrent leurs cavaliers pour courir après nous et nous voler nos fleurs.

» Ce fut une homérique bousculade: en dix minutes, nous fûmes dépouillés. Seul, je gardais intacte une branche superbe que, dans je ne sais quel espoir, je défendais avec une énergie de jeune sauvage, d'un air si peu galant qu'on finit par me laisser en paix. Alors, près de la porte, dans un coin, je vis une très jeune femme, qui me parut infiniment jolie, et surtout bien moins effrontée, plus douce que les autres, une timide comme moi: elle regardait le lilas avec un air de grande envie. Extrêmement ému, d'un geste gauche je lui tendis la branche en fleurs...

» Elle prit mon bras, et son regard était plein de tendresse reconnaissante... Je n'ai jamais été aimé que cette fois-là. »

Les passages des Alpes.

Il nous paraît intéressant de reproduire le passage suivant extrait d'un article publié par le *Petit Temps*, sur le percement de la Faucille:

Les cols du Jura sont relativement élevés; par exemple, l'altitude du col de la Faucille dépasse 1300 mètres; aussi, pendant longtemps, les communications routières ont-elles été très rares et fort incomplètes. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui, et plus de vingt routes carrossables, sans compter les voies ferrées, font communiquer les deux versants du Jura. Nous citerons parmi les principales:

La route et le chemin de fer de Bâle à Olten, par le col d'Hauenstein (684 mètres).

La route de Porrentruy, par Délémont et Bienne.

La route et le chemin de fer de Morteau, par la Chaux-de-Fonds et Bienne.

La route de Morteau, par le Locle ou la Chaux-de-Fonds à Neuchâtel.

La route et le chemin de fer de Pontarlier, par les Verrières à Neuchâtel ou à Yverdon (1017 mètres).

La route et le chemin de fer de Pontarlier à Lausanne, par Jougue et le col du même nom.

La route des Rousses, par la vallée de Joux à Lausanne.

La route des Rousses, par le col de Saint-Cergues à Nyon (1263 mètres).

La route de St-Claude, par le col de la Faucille (1320 mètres) à Genève.

La route et le chemin de fer du Nantua, par Bellegarde et le fort de l'Ecluse à Genève.

La route et le chemin de fer de Lyon à Genève, par la vallée du Rhône.

Ces deux dernières voies sont barrées par le fort de l'Ecluse, qui ressemble à un nid d'aigles, plaqué contre le rocher; peut-être même est-il plus pittoresque que redoutable

et ne pourrait-il tenir contre les pièces de l'artillerie moderne.

Le col de la Faucille, qui livre passage à la route si importante de St-Claude à Genève par Gex, n'est doté d'aucun ouvrage, probablement parce que la disposition naturelle du terrain se prête facilement à l'organisation d'une défense solide, bien qu'improvisée.

Tsi Pétabosson.

Y'a dâi z'afférés que seimbliè que n'est rein molési à féré quand on lè vai féré ao z'autro; mâ se lè faut féré se-mémo, n'est sacrebille pas asse ési que cein. Quand vo z'allâ ao prédzo et que vo z'oudè lo ministrè, seimbliè que n'ia qu'à; mâ montâ vai dein la chère! vo z'êtes sù d'avâi lo subtil copâ quand bin pas onna fenna ne derâi on mot. Mémameint quand bin on a accoutemâ dè féré oquiè, y'a dâi iadzo qu'on est bin eimprontâ, et que faut bin ruminâ l'afféré po savâi coumeint s'ein ein preindre.

L'est cein qu'est arrevâ y'a on part dé dzo à noutron bravo officier dè l'état civi, que dévessâi inscriè lo bouébo que sa fenna vegnâi dè lâi bailli.

Vo sédè que quand 'na vatse a velâ, faut dein dou iadzo veingtè quatr'hâores féré inscriè lo petit modzon tsi l'inspetteu. Eh bin, c'est lo mémo afféré quand 'na fenna a bouéba, tot que l'est tsi l'état civi qu'on va.

Quand don la fenna à l'officier de l'état civi a z'u attiutsi, lo pourro gaillâ a été on bocon ein cousin po savâi coumeint faillâi féré po inscriè lo gosse.

— Quand on vint féré inscriè on enfant, se sè peinsavè, eh bin, ne sein adè dou: lâi a mè et pi lo père ao petiot, à quoui yè demando cein que dusso lâi demandâ et quand y'é cein marquâ, tot est de; mâ su tot solet et ne sè pas coumeint dâo diablo faut féré!

A la fin dâo compto, après avâi ruminâ cein tota la né, lo gaillâ à trovâ lo bié, et lo leindéman, l'a marquâ dein lo grand lâivro:

« Aujourd'hui 10 mai 1895, à 8 heures du matin, je suis comparu devant moi, officier d'état civil, à l'effet de déclarer que ma femme vient d'accoucher d'un enfant vivant et bien constitué.

» Sur ma demande de quel sexe était l'enfant et quels étaient ses père et mère, je me suis répondu que l'enfant étant un garçon, il était du sexe masculin, et fils de moi, Jean Hercule Pétabosson et de Cléopâtre Pétabosson, née Grattepaille, mon épouse; en foi de quoi j'ai signé la présente déclaration.

(signé): J. H. PÉTABOSSON,
officier d'état civil. »

Le homard.

Vingt ans, de grands yeux bleus remplis de candeur, blanche, élancée, les cheveux d'un